

Lettre ouverte au collectif d'anciens élus

Madame, Monsieur,

Par un courrier non daté distribué dans les boîtes aux lettres des bellentrais durant le week-end de l'ascension, vous avez choisi de jeter l'opprobre sur la commune nouvelle de la Plagne Tarentaise, appelant même de vos souhaits à une défusion!

Votre argumentaire recèle cependant beaucoup d'inexactitudes, pour ne pas parler de grossiers mensonges. Digne d'un inventaire à la Prévert où on additionne des choux et des raves, votre raisonnement se base sur des sentiments plus que sur la réalité.

Ainsi a-t-on entendu nombre de rumeurs sur de prétendus bas de laine s'élevant, suivant l'étendue de la mauvaise foi de 1 à 3 000 000 d'euros. Il n'en est rien car une commune n'a pas vocation à soustraire l'épargne de ses habitants et à la garder sans rien en faire.

Par ailleurs, il faut revenir sur l'exemple, que vous prenez, de la fermeture d'une classe d'école primaire survenue au chef-lieu de Bellentre. Vous l'imputez à la commune nouvelle alors que l'annonce de cette fermeture est intervenue en 2015 plusieurs mois avant sa mise en place au 1^{er} septembre 2016!

En matière financière ensuite, vous pensez que la commune nouvelle a conduit à un déficit d'investissement sur le territoire de Bellentre. Il n'en est rien. Parlons chiffres :

- En 2014 et 2015, le montant des investissements communaux pour le territoire de Bellentre a été respectivement de 1 336 108 euros et 1 360 322 euros. Sur la période 2016-2019, la moyenne des investissements annuels est de 1 482 051 euros, soit une augmentation de près de 9% I
- Au 31 décembre 2019, le ratio de désendettement (nombre d'années pour que la commune rembourse le capital des emprunts souscrits) de la commune nouvelle était de 6.99 ans avec un capital restant dû 16 551 136.42 €.
 - Sur ce capital restant dû, 3 033 344.82 € de capital correspondent à des emprunts de la commune historique de Bellentre, dont 1 044 581.91 € correspondent à un prêt réalisé pour des travaux d'assainissement sur le budget général de cette commune ! En d'autres termes, une grave erreur a été commise en empruntant pour l'eau et l'assainissement sur le budget général, ce qui fait qu'au transfert de la compétence, l'emprunt continue de peser sur les impôts des bellentrais.
- Concernant plus particulièrement le budget assainissement de notre commune nouvelle, pour lequel vous prétendez que la commune historique de Macot la Plagne souhaiterait vous priver des réserves d'1 000 000 euros dont on a vu plus haut comment elles ont été constituées, il ressort du plan pluriannuel d'investissement 2020-2024 de notre commune nouvelle, que les seuls gros travaux qui devront être menés en assainissement, seront sur Bellentre pour un montant minimum de 1 930 259 euros. En effet, une bonne partie des effluents du territoire,
 - e les secteurs de Bonconseil et de Gothard, ne sont à ce jour raccordés à aucune unité de

traitement et se jettent dans le milieu naturel ou saturent des équipements sousdimensionnés. L'argent « économisé » par les bellentrais servira donc bien à financer une partie de ces travaux..

⇒ Pour résumer, les finances de la commune de la Plagne Tarentaise sont saines et des actes imprudents ont été commis dans le passé sur la commune historique de Bellentre

De plus, vous évoquez les augmentations tarifaires à intervenir dans les budgets d'eau et d'assainissement. Comme dans toute commune nouvelle, l'état impose d'unifier les tarifs selon un calendrier à choisir par la collectivité. Jusqu'au renouvellement du conseil, cette unification n'avait pas fait l'objet d'un consensus entre les élus des communes historiques et ce sujet a été repoussé. Il revient désormais à notre équipe municipale de prendre ce sujet avec le courage qui a pu manquer dans le passé. On l'a vu, les investissements à venir, notamment en matière d'assainissement, sont colossaux, en raison de l'incurie de certains élus passés dont vous faites partie. Le tarif envisagé à horizon 2024 tient compte de ces rééquilibrages qui sont liés également à l'impossibilité de financer par l'impôt ce type de travaux. A terme, notre tarif restera largement inférieur aux tarifs actuels de communes comme Tignes, Séez ou Aime la Plagne. Il s'établira dans la moyenne de ceux pratiqués en Tarentaise. Encore une fois, la gestion des deniers publics est une responsabilité trop lourde pour prendre le moindre risque en la matière afin de préparer l'avenir.

En résumé, les tarifs de l'eau et de l'assainissement doivent être unifiés sur la commune nouvelle et nous placeront dans la moyenne basse de la vallée

En matière de fiscalité locale, une harmonisation des taux est prévue dans le cadre de la commune nouvelle. Là aussi, il s'agit d'aboutir à une équité de traitement entre tous les habitants de la Plagne Tarentaise. Cette harmonisation s'effectue sur 12 ans et est compensée progressivement par l'état pour réduire le plus possible l'impact pour le contribuable communal.

⇒ En résumé, il n'y a pas de hausse tarifaire en matière d'impôts mais une harmonisation

Enfin, nous ne pouvons achever notre propos sans évoquer quelques considérations juridiques :

- La concertation relative à la commune nouvelle a été menée par l'ancienne équipe municipale de Bellentre courant 2015. Votre courrier paraît donc bien tardif pour revenir sur des décisions ayant acquis un caractère définitif
- Le code général des collectivités territoriales et l'ensemble des lois et règlements français ne permettent pas la défusion d'une commune nouvelle.

➡ En résumé, faire signer une pétition en ce sens relève d'un combat d'arrière-garde

Souhaitant qu'à l'avenir vos questions nous soient directement adressées plutôt que par des courriers qui inquiètent inutilement la population alors que nous sortons d'une crise sanitaire majeure, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire, Jean-Luc Boch

A PLAGN

Le Maire délégué, Daniel-Jean Véniat



Chers habitants de Bellentre.

Depuis plusieurs mois, un quarteron d'anciens élus tente de vous convaincre qu'une défusion de la commune de Bellentre avec la Plagne Tarentaise est indispensable. Nous, elus de la commune nouvelle, ne pouvons rester silencieux face au ramassis de mensonges colportés par ces personnes. Si les allégations qui nous sont rapportées sont confirmées, nous déposerons plainte pour diffamation tant les propos tenus sont déplacés. Favorables à la paix et au dialogue, nous sommes très heureux de voir que les deux derniers maires de Bellentre arrivent (enfin!) à s'entendre sur un sujet, celui de la défusion. Cela ne le rend pas pour autant majoritaire dans la population.

1→Les indemnités des élus

Contrairement à ce qui a été dit, le maire de la Plagne Tarentaise ne touche pas 20 000 euros. Il gagne 2 112.93 euros net par mois, plus l'indemnité de président du SIGP de 440.19 euros et l'indemnité de vice-président de la COVA de 264.09 euros, soit un total de 2817.21 euros nets pour l'ensemble de ses mandats, ses autres fonctions (ANMSM, France Montagnes) étant occupées à titre bénévole. Son temps consacré aux collectivités est d'environ 50 à 70 heures par semaine. Les adjoints au maire touchent 725.51 euros net par mois. Les conseillers délégués touchent 302.79 euros net par mois. Les maires délégués touchent entre 600 et 1208 euros net par mois, bien loin des 5000 euros par mois que certains avancent.

Au vu du temps passé au service de la collectivité et des acteurs de nos stations, poumons économiques du territoire, nous sommes très loin des montants mentionnés par des personnes aigries!



2→Prise en compte de l'intérêt de Bellentre dans la commune nouvelle

En 2021, la commune a mené ses principaux projets sur la commune de Bellentre : fin du chantier de l'épicerie bibliothèque pour un coût de près de 950 000 euros, réouverture de la patinoire des Coches pour un coût de fonctionnement annuel de plus de 156 000 euros (entrées déduites), fusion des écoles de Bellentre et Bonconseil pour un montant de 210 000 euros suite à une demande des parents et des enseignants et ouverture prochaîne d'une maison d'assistantes maternelles dans les locaux de l'école de Bonconseil, travaux d'assainissement au Gothard pour éviter des déversements dans l'Isère (580 000 euros), rénovation d'appartements de la collectivité par notre service bâtiment, qui n'avaient fait l'objet d'aucuns travaux depuis plus de dix ans,...

Et l'an prochain, réfection du chemin du Paradisio pour 900 000 euros, aménagement d'un centre technique municipal digne de ce nom à Montchavin (alors qu'il était en déshérence et non conforme au code du travail depuis plusieurs mandats d'élus), et beaucoup d'autres projets à venir !

Tout cela fait bien plus que les 2,5 millions d'euros qui avaient été mis de côté à Bellentre.

Concernant l'eau et l'assainissement, nous vous rappelons que le tarif est commun sur l'eau et l'assainissement. Aujourd'hui, nos plus gros investissements dans ce domaine ont lieu sur Gothard et Bonconseil. En 2026, le prix moyen sera harmonisé avec les autres communes de la COVA. Il est important d'anticiper cette hausse pour éviter de devoir ensuite verser des compensations.

3→Le stade de Plagne Villages

Ce stade, qui fait tant parler les sécessionistes a coûté 650 000 euros, soit moins cher que le « fameux » rond-point de Montchavin, tant vanté par un ancien maire qui voudrait aujourd'hui défusionner (alors qu'il a lui-même défendu la fusion), avec des subventions de l'ordre de 100 000 euros.

4→Dossier Dozias

Après 30 ans de tergiversation, nous sommes aussi en train de mettre un point final au dossier Dozias, situé à Montorlin, malgré un coût de 200 000 euros pour la collectivité après avoir traité l'an dernier le dossier de l'OGMC pour arriver à une solution juridiquement fiable. Notre leitmotiv est de redonner une collectivité en meilleur état juridique à nos successeurs et de ne pas cacher la poussière sous le tapis.

Posez-vous les bonnes questions : Si nous n'avions pas gagné les élections, pensez-vous que ces anciens élus auraient milité si fortement pour la défusion ?

Pour nous, être élus, c'est être au service de la population, pas au service de nos intérêts personnels!

Nous sommes à votre écoute et disponibles pour vous rencontrer. Prenez rendez-vous : 04 79 09 71 52, mairie@laplagnetarentaise.fr !







Le Collectif d'anciens élus de Bellentre

AUX INSTIGATEURS ANONYMES DU TRACT DE LA MAIRIE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Récemment, les Bellentrais ont reçu un tract anonyme émanant de La Plagne Tarentaise.

Cette singulière missive dénonce, menace et paradoxalement emploie la même méthode : l'anonymat pour critiquer des ragots dont ils seraient victimes.

Le quarteron jubile de la marque d'attention dont il fait l'objet. Il ne prépare pas un putsch mais seulement la reconquête de notre belle commune de Bellentre.

Notre marque de famille n'est pas les fakes news mais les faits vérifiés et, les faits sont têtus.

En comparant le tract anonyme et Le Magazine n°3 de 2021, tous les deux logotypés La Plagne Tarentaise, nous apprenons que l'épicerie bibliothèque dans le tract coûte 950 000 ,00 € et dans le magazine subventions déduites 376 057.00€.

Concernant l'assainissement : Le Gothard est chiffré dans le tract à 580 000.00€ et dans le magazine subventions déduites à 290 367.00€. De plus, quand la station d'épuration était parfois saturée, aucun effluent ne rejoignait l'Isère car des pompages étaient organisés.

Les indemnités de nos édiles vérifiées (délibération de La Plagne Tarentaise du 02/06/2020) Jean Luc Boch : 3 208.00€ et Daniel-Jean Véniat : 1 567.00€ avec en plus quelques agréments : voiture de fonction, garage.

Le rond-point de Montchavin a coûté subventions déduites 339 533.00€ ce qui est bien loin des 650 000.00€ du coût du stade de La Plagne Village.

ERREURS OU MENSONGES: à vous de choisir.

Au demeurant, nous sommes lassés des élucubrations d'élus qui préfèrent réaliser des équipements somptuaires, jouer les vedettes de la com. au détriment de l'entretien de nos stations et villages.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook pour suivre l'évolution.

LE COLLECTIF D'ANCIENS ELUS

GIROD Michel – TRESALLET Alain – MARCHAND MAILLET Violaine – EMPRIN Sylvie –

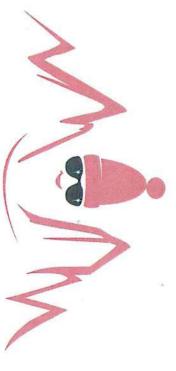
GIROD Jean Louis - MENGEON Bernard – VILLIEN Bernard – ROCHET Gérard – BUTHOD Louis





Alors Bellentraises et Bellentrais, ouvrez les yeux et face à des ambitions individuelles contrariées, nous agissons au service de toutes et tous pour léguer à vos enfants et petits-enfants un territoire dynamique et prospère, des stations appréciées et recherchées afin que chacune et chacun puisse vivre ici.





a Plagne Tarentaise

Lettre ouverte des élus de la majorité aux habitants de Bellentre







Rappel Historique

sion des communes de Ma-Le 1er janvier 2016, la comcot, La Côte d'Aime, Valezan et mune nouvelle de La Plagne Tarentaise a été créée par fu-

conviction auprès des habisus de fusion en le portant avec Favre, ont conduit ce procesmaire de Bellentre Anthony Les élus de l'époque, dont le

quelque chose. Une élue intervient Bellentre du 06/07/2015', Le FAVRE et indique que si l'on ne fait pas, on n'aurons plus les moyens de faire en étant tout à fait réaliste, nous commune de Bellentre reste seule, sition qu'en tout état de cause, si la est mort, ce qu'acquiesce Anthony l'harmonisation des taux d'impomaire répond à une question sur conseil municipal de

contraintes financières. Il indique ce mandat. Il rappelle la loi NoTRE? maire rappelle que l'avenir de la Lors du conseil municipal de cabinet STRATORIAL qui sera préque l'analyse financière faite par le Bellentre du 07/09/2015, des communes. à une nette dégradation financière de calcul. Nous allons donc assister tant sur des hypothèses optimistes 2020 pour Bellentre, et ceci en parnution par 3 des subventions d'ici municipal fait apparaitre une dimisentée lors d'un prochain conseil votée en mars 2015 qui instaure des commune sera joué, ou pas, dans municipal, à l'unanimité décide la communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot la Plagne et Valezan nouvelle dans le périmètre des fins de création d'une commune poursuite des travaux engagés, aux

pacité d'autofinancement était en Par exemple pour Bellentre, la caelle ne sera plus que de 200 à 300 2014 d'environ 1 million d'euros, 000 € en 2020 ; or le simple fait d'entretenir les routes sur le territoire

quement pour une cause finanentendue de faire une fusion unicuisine centrale (projet COVA et/ intéressant et les thèmes abordés seule raison ; en effet le projet qui ne peut être entendue que comme Le maire indique que l'accusation la police municipale, les CCAS, la est en train de se construire est très cière, qui est par ailleurs indéniable, déjà 400 000 € par an... ou utilisation de celle de Macot La concernent toutes les communes communal nous coûte aujourd'hui juridique,.... Et la liste est encore Plagne), urbanisme, déneigement, tels : les services « panier-repas », concernées par ce projet de fusion

aujourd'hui à la croisée des chelà et ont été élus pour défendre leurs que le problème est de savoir si les Un élu prend la parole et indique longue. mins et cette nouvelle révolution et térêts politiques ? Nous sommes concitoyens ou pour servir leurs inélus des conseils municipaux sont A l'issue d'un long débat Le conseil tant moins de 10 000 habitants de car dans 10 ans, ce sera vraiment née par des raisons économiques cette étape est en effet conditionpouvoir rester seule et isolée. un luxe pour une commune comp-

taux d'imposition vont augmenter, cas de Bellentre et indique que les sur le projet de création d'une com-21/09/2015, lors d'un échange avec un lissage prévu sur une mune nouvelle, Le maire expose le conseil municipal du

des services qui diminuent, mais si période de 12 ans maximum, et qu'une nouvelle réunion publique personnels travaillant à la cométudes montrent qu'en termes de on ne fusionne pas, ce sera encore qu'en parallèle on risque d'avoir strate. Il termine en indiquant communes similaires et de même mune, l'effectif sur Bellentre est de grâce aux analyses financières et cier d'une part mais également la savoir notamment l'aspect finanpour la population. Il faut retenir nistrés, mais que ces derniers ne tion seront distribués aux admiaura lieu, que des flyers d'informa-40% en dessous de celui d'autres tient à rappeler également que ces les calculs ont été faits, notamment pire. Et il indique que les études et des agents et la mutualisation.... indigestes et incompréhensibles informations sinon ils seraient trop pourront pas comporter toutes les mise en commun des compétences des points positifs de cette fusion à

> consells municipaux ont délibéré de fa-C'est ainsi que le 15 octobre 2015 les 4 con concordante pour créer la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise.

La veille une réunion publique s'est tenue à ait un bref rappel historique de ce qui a conduit les ors de ce conseil municipal de Bellentre, le maire a Jout d'abord sur le point financier avec la baisse entre en présence des 4 maires

Puis sur la pression qui est faite aujourd'hui au nieau des collectivités par rapport aux compétences écessaires des communes en particuli

que les 4 maires ont tenu et tiennent à conserver les particularités de chaque commune historique et ils la cité Bernadette LACLAIS, Députée de Chambéry, euil au niveau de son nombre d'agents». Le Maire oute que la difficulté qui s'impose aux communes l'heure actuelle est le niveau de réponse précis et imain a apporter aux administrés ; et il a ajoute sse être administrée, il faut qu'elle ait un certain it en substance due «pour qu'une commune

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir de des débats ainsi que pour le respect des différentes Bellentre, La Côte d'Alme, Macot la Plagne et Valenos enfants et de nos petits-enfants. et il indique qu'il agit dans un seul intérêt : celui de veau toute l'assemblée pour les débats sains men positions exprimées ce soir. Il indique qu'il faut res mais que ce sont selon lui « les moins mauvaises» que ce ne sont pas des décisions faciles à prendre rapport à l'impact qu'il aura sur l'avenir et ind l'ensemble du conseil municipal pour ce vote par zan. A l'issue des débats Anthony FAVRE remercie commune nouvelle regroupant les communes de 01 - Abstentions ; 02) a décidé de la création d'une Présents::13 + Votants: 14 - Pour: 11 - Contre : libéré, à la majorité (Conseillers en exercice : 15 ter optimiste pour l'avenir et rester actif dans le fuassemblée. Avant de terminer il remercie de nouremercie également les conseillers pour la qualité

comptes-rendus publics du conseil mun Bellentre sans aucune modification, vous po fler NB : L'ensemble de ces informat ns est extrait

I

¹la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, plus commue sous son acronyme loi NOTRe, est une loi française qui s'inscrit dans l'acte ill de la décentralisation mis en œuvre à partir de la présidence de François Hollande. 'Membjes du conseil municipal : Anthony Fayre, Roger Poussin, Roland Richermoz, Marie-Sugamp Groeginger, Maryje Buthod, Yann Allain, Jérémy Bornand, Francis Dance, Sylvie Empirit, Isabelle Gifod-Gedda Emmanuel Girond, Didler Anxionnaz, Valèrie Ferrat, Fatricia Marchand-Maillet, Anthony Tresallet

Mars 2020

au premier tour avec 64% des voix. Election du premier conseil municipal post fusion. La liste conduite par Jean-Luc Boch remporte l'élection

est devenue la variable d'ajustement de Macot» ! Comment être naîf après 8 ans de mandat et 1 an de avoir attendu plus de 4 ans après la fusion pour engager cette démarche? Le résultat de l'élection concertation pour la fusion... fait «qu'il a été naif et qu'il avait l'impression de s'être fait rouler dans la farine» et d'ajouter «que Bellentre Bellentre Anthony Favre, défenseur et porteur farouche de la fusion, rejoindre le collectif en arguant du municipale ne serait-il pas le fait déclencheur ! De plus, quelle surprise de voir en 2021 l'ancien Maire de Dans les semaines qui suivent un collectif d'anciens élus engage une démarche de défusion. Pourquoi

cerie-bar-bibliothèque et, plus globalement, l'entretien du village et de Montchavin-Les Coches qui se dégrade, des services en moins, fermeture du centre de secours, des impôts en plus avec une hausse de et en particulier de mentionner : la fermeture d'une classe de l'école primaire au profit de Macot, des in-Les porteurs de la défusion mettent en avant le fait que la fusion serait néfaste pour le territoire de Bellentre 29% de la taxe foncière, l'augmentation du prix de l'eau, le manque d'entretien des routes, etc.. vestissements réalisés à La Plagne pour un terrain de rugby alors que les Bellentrais réclament une épi-

mations factuelles et nos grands projets pour les années futures. Dans le but de vous éclairer nous portons à votre connaissance nos réalisations depuis mai 2020, des infor

petite enfance

chuter les effectifs des écoles de 10%). taillon de chasseurs alpins de Bourg Saint Maurice en 2013 a fait Suivi des effectifs scolaires (à noter que le départ du ba-

בנחניבנחנ	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	Mo
4.7	15	21	28	26	31	28	Montchavin
2	15	20	23	26	20	21	Bonconseil
	23	19	21	16	19	21	Bellentre
40	53	60	72	68	70	70	Total

En parallèle le nombre de dérogations accordées :

		STATE OF THE PARTY	The state of the s	
	Montchavin	Bonconseil	Bellentre	Total
2018-2019	1	2	9	12
2019-2020		1	1	2
2020-2021	1	3		4
2021-2022		2		2
2022-2023			3	3

d'eux même, depuis notre arrivée nous avons réduit les dérogamission chargée d'examiner les demandes. Les chiffres parlent meture de classe) et ont décidé de mettre en place une comconscience de l'importance des conséquences potentielles (fer-Par rapport aux dérogations 2018/2019, les élus ont pris tions au maximum



Bonconseil, dans les anciens un coût de 21 600 € offrant aux d'Assistantes Maternelles) pour MAM pour 8 enfants (Maison parents un service de qualité très locaux de la maternelle, d'une Consécutivement, création à

de Montchavin pour un coût de tion d'un sanitaire PMR à l'école 25 000 €. Travaux de peinture et créa-

pour un coût de 200 000 € (trade Bellentre d'un préau couvert vaux finalisés en avril 2023) Création au groupe scolaire

ce rapprochement) et restée sans prononcée en 2018 pour réaliser (une majorité du conseil s'était depuis de nombreuses années de l'école maternelle de Bonréponse par Anthony Favre. conseil avec l'école primaire de avons réalisé le regroupement et des parents d'élèves, nous A la demande des enseignants Bellentre. Demande exprimée

44 210 € de subvention. Coût des travaux 231 000 € avec

clôture autour du stade côté maidepuis longtemps. sécurisation aurait dû être réalisée rie pour un coût de 5 000 €. Cette mise en place de barrières et d'une Bellentre (plan Vigipirate) par la

> des restaurants scolaires soient aux collectivités que les menus collectivité. La loi EGalim impose de 19 586 € pris en charge par la de Bellentre représentant un coût

riser l'accès des piétons à l'école. Création, à la demande des piétons dans Bellentre pour sécuparents d'élèves, de 4 passages

mettant ainsi de le louer (apparle logement situé au-dessus, Ecole de Montchavin, créapour un coût de 55 900 €, perment accessible par l'intérieur de nombreuses années car seuletement non exploité depuis de l'école pour rendre indépendant tion d'un escalier extérieur à

Rénovation de la cantine de rie pour un coût de 13 100 €. Montchavin et de la halte-garde-

Mise en place du portage des

de Montchavin de la commune dans les écoles de Bellentre et

qui n'étaient pas conformes. rations et dossiers administratifs et aussi régularisation des décla-Coches pour un coût de 15 500 € Acquisition aux normes les garderies des pour moderniser et mettre de matériel

industriellement (la cuisine cen-

trale prépare entre 30 000 et 40 ainsi la prise de repas préparés de La Plagne Tarentaise évitant

taise). Le coût d'un repas (2022) structures de La Plagne Taren-

est de 8 € la commune prenant en

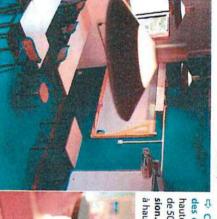
000 repas par an pour toutes les

pas ont été servis dans les écoles charge 3,90 €. En 2022, 5061 re-

Sécurisation de l'école de

rien sont servis chaque semaine. un repas bio et un repas végétade bio minimum». Aujourd'hui de qualité et durables, dont 20% composés de «50% de produits

Ecoles Maternelles) pour un mon-(Agent Territorial Spécialisé des mune de 2 ATSEM à temps plein tant annuel de 69 000 €. Financement par la com-



à hauteur de 27 € /jour/enfant 1 an sur 2) Contribution financière de la commune au budget sion. Pour les classes de découverte la commune participe de 50 €/enfant/an, soit 90 €/an/enfant pour 70 € avant fuhauteur de 40 E/enfant/an, fournitures scolaires à hauteur des écoles par le versement de subventions (culture à



Epicerie-Biblio Bellentre

une mise en service en 2022 pour un coût de projet est réclamé depuis des années à Bellentre ! le Dauphiné Libéré du 24 avril 2022, de dire que le conduite par Anthony Favre qui a beau jeu, dans mandat en mai 2020 et nous l'avons réalisé avec Nous avons relancé le projet dès notre prise de Projet non-réalisé par l'équipe municipale 111 704 € avec 409 357 € de subvention





travaux d'entretien depuis bien longtemps 83 000 €. Ces édifices n'avaient pas fait l'objet de Réfection des chapelles du Villard de Bellentre et de Montorlin pour un coût de





tière de Bellentre pour un coût de 10 000 €. Réhabilitation complète de la salle de la frui-

de la commune à hauteur de 18 000 €. 50 000 € (entreprises extérieures à la commune) Rénovation des logements des saisonniers complétés par l'intervention des équipes bâtiment jet de travaux de maintenance, pour un coût de plorable et n'ayant manifestement pas fait l'obtrouvés à notre prise de mandat dans un état dé-

Mise en place d'une gestion centralisée des tion et de la facturation. salles communales avec optimisation de l'utilisa-



Eaux et assainissement

une subvention de 213 650 €. Granges de Bellentre pour suppour un coût de 535 000 € avec primer les rejets directs à l'Isère du Gothard à la station des Raccordement du hameau

une viabilité partielle et inachedes parcelles classées construcvée à la Grange de Bellentre. tibles dans les années 1970 avec réseau d'assainissement pour Travaux de dévoiement du

> avant rejet dans l'Isère. E). Derniers hameaux dont les (estimation des travaux 1 000 000 conseil et du Plan des Forches eaux usées ne sont pas traitées tion du raccordement de Bonlancé les études pour la réalisa-Par ailleurs, nous avons Régularisation du raccordede 25 000€ (travaux printemps bliques des Coches pour un coût ment d'eau des toilettes pu-

vatoire aux Coches pour un coût de 60 000 €. seau d'eaux usées de l'obser-Redimensionnement du ré-

Tarifs de l'eau et de l'assainissement

tarif de l'eau doit financer le service de l'eau et que le tarif de l'assainissement doit financer le service de Concernant l'évolution des tarifs on doit en premier lieu rappeler que la réglementation prévoit que le cela était pratiqué par le passé. l'assainissement. Donc, un transfert du budget général n'est plus possible vers les services de l'eau comme

La loi prévoyant le transfert de la compétence à la COVA au plus tard en 2026, Il incombe à la commune vant le service public, ainsi pour un service identique les usagers doivent être soumis au même tarif. L'harmonisation des tarifs s'appuie sur le principe constitutionnel d'égalité de traitement des usagers de-

d'harmoniser les tarifs à son échelle. La commune a choisi d'harmoniser les tarifs sur la période 2021/2026.

base d'une facture de 120m3 Quels sont les tarifs pratiqués hors taxes sur la



conseil au SIVU des Granges et engager l'étude du raccordement du hameau du Rocheray. Suite aux travaux de raccordement du hameau du 2023/2026 il faut réaliser le raccordement de Bon-Gothard au SIVU des granges en 2022, sur la période

conséquence l'augmentation de facto du tarif moyen. engendre cette dépense très importante ayant pour Le retard du réseau d'assainissement sur Bellentre La Plagne Tarentaise en matière d'assainissement soit 61% des investissements de la commune de sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre Dans ce contexte, il faut prévoir 1 330 000 € de travaux

> de 29% pour porter le tarif communal (eau + assaisainissement. Cela implique une hausse sur la période Quelle conséquence de ces travaux sur les tarifs? après travaux. nissement) avant travaux de 2,67€ / m3 à 3,45 € /m3 2026, 2,07 M€ pour l'eau potable et 2,2 M€ pour l'as-Globalement La Plagne Tarentaise doit investir d'ici

Comment se situe La Plagne Tarentaise par rapport aux collectivités environnantes?

moyen sera encore inférieur à Aime La Plagne. Lorsque nous aurons réalisé tous les travaux le prix



Sécurité

⇔ Sécurisation du hameau de Bonconseil le haut contre les phase) pour un coût de 43 000 €. éboulements, partie ouest (2ème

phase) pour un coût de 41 000 €. éboulements, partie est (3ème Bonconseil le haut contre les Sécurisation du hameau de

de sécurisation pour un coût de gestion désastreuse par nos pré-205 000 € - conséquence d'une acquisition et première étape Maison Dozias à Montorlin,

> depuis 1994. décesseurs d'un dossier qui dure de Montchavin)

Réfection suite à éboulenagé rue du plan à Montchavin pour un coût de 70 000 €. ment d'un talus très mal amé-

dans la réalisation du rond-point 92 000 € (aurait dû être intégré la rue du plan pour un coût de ton depuis le rond-point jusqu'à alisation d'un cheminement pié-Sécurisation de la circulation piétonne à Montchavin par la ré-

dont 730 873 € à la charge de la vin pour un coût de 1 000 000 € douce du Paradisio à Montchade Neige et Soleil). commune (269 127 € à la charge Réalisation de la circulation

placement réservé depuis 1992) la route du pont à Bellentre pour un coût de 18 000 € (em-Aménagement du virage de

roley pour un coût de 26 000 €. ⇒Réfection de la route du Car-

000 € (programme sur 3 ans). des Bauches pour un coût de 50 Réfection de a route

(à venir 37 000 €) public pour un coût de 54 000 € Modernisation de l'éclairage

> 36 000 € (à venir 43 000 €). conseil le Haut pour un coût de Réfection du parking de Bon-

taurateurs d'altitude) pour un coût de 118 000 €. Coches (places dédiées aux res-Création d'un parking aux

⇔Réfection du parking du pressoir à Bellentre pour un coût de 44 000 €.

> grande rue à Bellentre pour un coût de 37 000 €. ⇒Enrobé route Napoléon et

pour un coût de 743 000 € en 2 mune déléguée de Bellentre Reprise d'enrobés sur la com-



Tourisme et services publics



un coût de 50 000 €. tants de Montorlin/Montchavin/ un service élargi pour les habitale dans les locaux de l'OT de Les Coches et les vacanciers pour Montchavin permettant d'offrir

du pays de nouvelles activités. nos vacanciers et aussi aux gens de Baloo, permettant d'offrir à

Création d'une aire de jeux

50 000 € (label famille plus) à Montchavin pour un coût de

volley aux Coches pour un coût Réalisation d'un terrain de de 22 400 €

Aménagement de cheminecoût de 78 000 €.

ments piétons et pistes pour un

aux Coches pour un coût de 25 Création d'un e-spot (VTT) Equipements sportifs pour un coût de 16 500 €

crobranche et du chenil l'écrin mune à la création du parc ac-

9000€



Agriculture

➡ Rénovation du chalet d'alpage du Carroley pour un coût de 106 000 €.

Services techniques Montchavin

coût de 192 000€. ⇒Achat fraise à neige pour un ⇔Confortement des effec-

cules pour un coût de 60 000 €. ⇔Remplacement de 3 véhi-

un coût de 200 000 €. fermeture administrative) pour qui aurait pu faire l'objet d'une tière d'hygiène et de sécurité et ne sont pas aux normes en mamais fait l'objet de travaux et qui Montchavin (locaux qui n'ont jades services techniques de ⇒Réaménagement des locaux

niers (en hiver 8 agents + 5 sai sonniers) Coches avec des renforts saison tifs dédiés à Montchavin-Les

verts, 7 agents vallée, 8,2 agents Les équipes spécialisées de que de besoins. bătiment) interviennent en tan la commune (5,5 agents espaces



ravaux à venir

la piste Mont-Blanc, prévi- ⇒Réflexion sur l'espace ⇔Réaménagement du Car- ⇔ Travaux d'entretien sur sion 2024-2025 tion du tunnel piéton sous reau des Coches et créa- le ruisseau des Bâches.

commerces aux Coches (travaux qui auraient dû être Réfection de la place des réalisés depuis longtemps)

sur l'Isère pour rejoindre la d'une passerelle piétonne meau de Bonconseil et du voie verte. des Granges avec création plan des Forches à la STEP ⇒Raccordement du ha-

années). Show (salle laissée à l'abandon depuis de nombreuses

de la salle Marcel Pignard. ⇒Réfection de la cuisine

tien du classement du camping. dernisation pour le main-⇒ Mises aux normes et mo-

Euros. et éclairage du domaine pu-⇒Seconde tranche blic pour un coût de 40 000 travaux à La Grange de Bellentre pour la partie AEP

l'observatoire la clef qui donne accès à Réfection de l'escalier de

l'accès à La Plagne Altitude pistes de VTT permettant Création de nouvelles

réalisés sur la commune déléguée de Bellentre Bilan des investissements

3 millions en moyenne par an	1,8 millions en moyenne par an	1,4 millions
Nouvelle équipe municipale 2020/2022	Depuis fusion 2016/2019	Avant fusion 2014/2015

des elus Evolution de l'indemnité

tation par rapport au montant global versé depuis 2016. A noter que le Maire de LPT avait demandé à ne de l'indemnité. De plus, le montant global des indemnités versées à partir de 2020 n'est pas en augmen-Une indemnisation des élus destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code pas bénéficier de la majoration applicable au moment de la fusion en ne conservant que son indemnité principales fonctions contrairement à ce qui a été affirmé par Michel Girod, il n'y a pas eu de doublement taille de la commune. A souligner qu'en 2016 il y avait plus d'adjoint et pas de conseiller délégué. Pour les Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la

Conseiller délégué	Adjoint au maire de Macot Adjoint au maire de Bellentre Adjoint au maire de La Côte d'Aime Adjoint au maire de Valezan	Adjoint au maire	Maire délégué de Valezan	Maire délégué de La Côte d'Aime	Maire délégué de Bellentre	Maire délégué de Macot	Maire	Indemnités (net à payer)
э	560 euros 280 euros 280 euros 224 euros		576,96 euros	1052,13 euros	1052,13 euros	1328,62 euros		2016
372,27 euros		761,50 euros Mini : 712,32 euros Maxi : 826,86 euros	881,59 euros	1316,43 euros	1253,82 euros		2 158,76 euros	2023

Evolution de la taxe foncière

cière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes dès 2021 par majoration du taux En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part départementale de la taxe fontransfert (source DDFIP 73). principales et application d'un «coefficient correcteur» permettant d'équilibrer financièrement ce communal de référence pour compenser la disparition de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences

de Bellentre est le suivant (informations issues des avis de TFPB) : Dans le cadre de cette intégration fiscale le taux de la taxe foncière appliqué sur la commune déléguée

23,32	28,32	2	5,07%	2022
23,02	23,02	2	0,17%	2021
22,71	11,03	11,68	1,20%	2020
22,71	11,03	11,37	2,28 %	2019
22,09	11,03	11,06	1,06%	2018
21,08	11,03	10,77	0,53 %	2017
21,47	11,03	10,44		2016
21,47	11,03	10,44		2015
Total	Taux départemental	Taux communal	Progression base de calcul (décision DDIFP)	Taxe foncière Propriétés bâties

A partir de 2021, le taux communal est constitué du taux communal 2020 auquel le taux départemental a été

2018

w

2019

w

2017

w

2016

w

2015

volontaires sur le centre de

gelée dans ses moyens opérationnels».

secours de Monchavin Nombre de pompiers

sur les propriétés bâties et foncière sur les propriétés non-bâties). Ainsi depuis la fusion, la commune n'a pas augmenté les 3 taxes (habitation, foncière

d'autre part, n'ont pas eu d'impact sur la taxe foncière des propriétés bâties, le taux reste stable, c'est un plus, la fusion des communes en 2016, d'une part, et l'élection du nouveau conseil municipal en 2020 du 2 mars 2023, la taxe foncière pour les habitants de Bellentre n'a pas augmenté. Donc, une fois de Donc, contrairement à l'affirmation de Michel Girod dans l'article paru dans le journal «La Savoie» engagement de la nouvelle municipalité

Centre de secours Montchavin



en attendant le recrutement de volontaires. La comcentre d'autant plus que sur les 4 personnes 2 seulement 2 réunions publiques pour tenter de trouver des perde pompiers volontaires nécessaire est de 8 (source SDIS à cette occasion le Directeur Départemental du SDIS mune a rencontré le SDIS de Savoie le 31 janvier 2023 proposé temporairement la mise en sommeil du centre ont finalisé l'engagement. C'est pourquoi la commune a A l'issue de ces 2 réunions, 4 personnes se sont déclarées sonnes prêtes à s'engager. des prérogatives de la commune, nous avons organise le fonctionnement du centre de secours ne relève pas En 2022 un seul pompier volontaire était actif. Bien que 73, le Colonel Fabrice Terrien, a indiqué «qu'à ce jour intéressées, nombre insuffisant pour faire fonctionner le pour que l'astreinte ne revienne pas trop souvent. Pour fonctionner dans de bonnes conditions le nombre

ment est devenue caustique, et notamment chez les que la réduction des effectifs n'est pas liée à la fusion nombre de pompiers volontaires permettrait un La commune s'est engagée à rouvrir un centre à France précise «qu'à notre époque où les sollicitade la fédération nationale des sapeurs-pompiers de mais remonte à de nombreuses années. Le Président fonctionnement normal au bénéfice de tous. L'évo-Montchavin sur demande du SDIS 73 dès que le eunes qui se défient de plus en plus des demandes» tions sont multiples et variées, la notion d'engageution du nombre de pompiers volontaires montre



12

2023

1+2

2022

2021

2 puis 1

2020

w

variable d'ajustement de Maaucun cas porté préjudice au cot comme l'a affirmé Anthony léguée et placé Bellentre en territoire de la commune déde La Plagne Tarentaise, n'a en au sein de la commune nouvelle soin, que la fusion de Bellentre tés, démontrent, s'il en était be-Les éléments ci-dessus présen-

Mairie déléguée

créneaux d'ouverture au public. pourquoi nous avons ajusté les n'avait pas de fondement, c'est qu'une ouverture permanente tion constatée a mis en évidence habitants en mairie, la fréquenta-Pour ce qui concerne l'accueil des

Indemnités des élus

et réglementaires en vigueur. avec les dispositions législatives collectivités par la Préfecture qui contrôle de légalité des actes des ne peuvent pas être fixées librepar les collectivités territoriales ment. Elles sont soumises au des Collectivités Territoriales et supra page 11). Il faut rappeler verihe la conformité des actes pris encadrées par le Code Général que les indemnités des élus sont mune de La Plagne Tarentaise (Cf. nouveau classement de la comfaux. Elles ont été adaptées au blées, ce qui bien entendu est demnités des élus ont été dou-Michel Girod affirme que les in-

mage de propager intentionnelde Michel Girod, est infondée comme explique page 12. Domtaxe foncière, cette affirmation Concernant l'augmentation de la

municipale. constituant une désinformation lement des informations fausses fusion, et d'autre part à l'équipe portant préjudice, d'une part, à la

Services publics

chait Anthony Favre. Il est vrai que déneigement comme le reprotrainer des retards en matière de niques ont été confortés et renêtre défectueux ce qui peut ende l'hiver. Parfois le matériel peut Les effectifs des Services techfaire face aux besoins spécifiques forcés en saison hivernale afin de

Il pouvait agir de 2008 à 2020 au d'entretien courant, relève quand à des années du fait d'un manque trée de Montchavin. même d'un manque d'honnêteté. maines comme mentionné, mais avait donc les moyens d'agir pour lieu de réaliser un giratoire à l'enremontent, non pas à des segers alors que les dégradations barrière cassée chemin des berun manque de réparation d'une Dans le même article, reprocher répartir les effectifs à bon escient. 2022), il était maire délégué et d'un jour de décembre 2016 est du problème de déneigement (journal Le Dauphine du 24 avril

d'intégrer toutes les structures cière de cet organisme et surtout la gestion administrative et finanavril 2022, Anthony Favre met en (OGMC) qui a permis de clarifier tion de Montchavin Les Coches de dissolution de l'Office de Gescause la nouvelle équipe municipale au sujet des services publics. Toujours dans cet article du 24 Alors que dire de notre démarche

centrale pour fournir tous les redu développement de la cuisine salles). Aujourd'hui, tous ces seret les agents au sein de la coldes structures d'accueil pas aux enfants de nos écoles et offrir un service élargi. Que dire de Montchavin (été 2023) pour rie, centre de loisirs, gestion des l'agence postale au sein de l'OT et transparente aux bénéfices de organisés et gérés de façon claire vices publics sont parfaitement lectivité (camping, halte-gardetous. Que dire de l'intégration de

Ecole

tard de déneigement. Pour ce qui lages ne subissaient jamais de reétait parfait, les stations et les vildurant ses deux mandats tout Bonconseil! cation nationale avaient débuté réflexions engagées par l'édun'a aucun lien avec la fusion, les pour permettre à un enfant de derogation accordée en 2011 dérogations ?). Et que dire d'une Saint Maurice (qui a accordé les Macot, ont décidé de transférer au départ de l'enseignante pour des familles de Bellentre, suite courant 2015. A la suite de cette du 2 mars 2023, cette fermeture enfants. Encore une fois, contrai-Montchavin d'être scolarisé leurs enfants à Macot et à Bourg fermeture, on peut souligner que Girod dans le journal La Savoie rement à l'affirmation de Michel de l'effectif ramené de 59 à 48 rentaise), du fait de la réduction adressé au Maire de La Plagne Ta-(courrier daté du 15 février 2016 Services de l'Education Nationale par le Directeur Académique des tembre 2016, elle a été décidée d'une classe à Bellentre en sep Pour ce qui concerne la fermeture

Conséquences si défusion

il faut prendre conscience des grandes difficultés auxquelles les nouveaux élus, et la Dans l'éventualité d'une décision du Préfet de défusionner la commune de Bellentre population, seraient confrontés.

désignée par l'autorité habilitée une délégation spéciale qui est chaque commune sont gérés par à prononcer la modification des blées municipales, les intérêts de l'installation des nouvelles assem-2 territoires concernés. Jusqu'à élections municipales dans les cipal est dissout de plein droit et En premier lieu, le conseil munilimites territoriales (Préfecture). faut procéder à de nouvelles

Les services

taise. Cette étape va demander de la commune de La Plagne Tarentabiliser les services du reste de commune défusionnée sans déssaires au fonctionnement de la vices et recruter les agents nécesfalloir reconstituer tous les ser-De fait, en cas de défusion il va maille de la commune nouvelle. nancier, humains, structure) à la timiser les moyens (matériel, fi-La fusion avait pour objectif d'op-000 € par an...».

ponibles. ressources potentiellement disnu du contexte de pénurie des d'autant plus grande compte-teservices opérationnels. Difficulté

Le budget

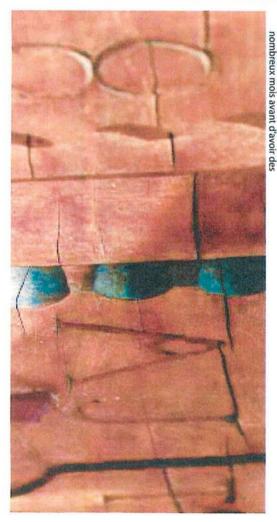
nous coûte aujourd'hui déjà 400 routes sur le territoire communa que de 200 à 300 000 € en 2020 million d'euros, elle ne sera plus cement était en 2014 d'environ 1 Bellentre, la capacité d'autofinantembre 2015 : «Par exemple pour propos d'Anthony Favre en sepvous rappelons à ce sujet les de Bellentre avant fusion. Nous encourageons à regarder les fi-Une fois défusion vous verrez pour le budget d'investissement. budget de fonctionnement que nances de la commune déléguée buer les finances, tant pour le or le simple fait d'entretenir les l'état des finances et nous vous Par ailleurs, il faudra redistri-

Enfance

superieur donc une augmentacentrale ne pourra plus livrer les financière des parents. tion sensible de la participation un prix de revient certainement et de Montchavin et il faudra trourepas dans les écoles de Bellentre Autre conséquence, la cuisine rait probablement pas local, avec ver un autre prestataire, qui ne se-

Bâtiments communaux

pales opérationnelles immédia nouveaux locaux en ayant préalavices. Il faudra donc construire de de nouveaux l'ensemble des serde locaux capables d'accueillir la mairie annexe ne dispose plus avec l'école primaire de Bellentre, Enfin, suite au regroupement de pas d'avoir des équipes municinées, et coûteuse et ne permettra étape sera longue, plusieurs anblement trouve un terrain. Cette l'école maternelle de Bonconseil







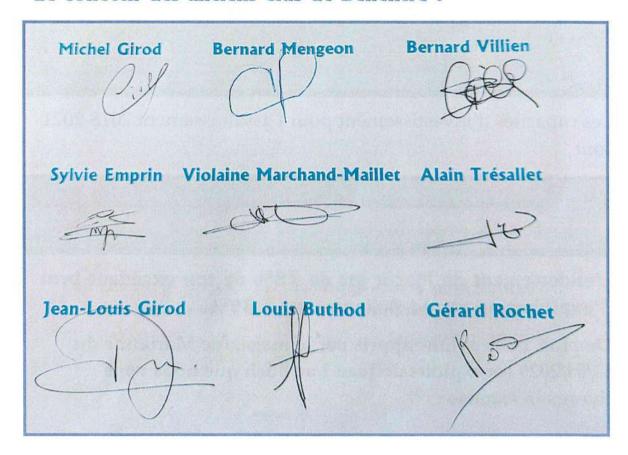


Le Collectif d'anciens élus de Bellentre

Chers amis,

Faisant suite à la lettre ouverte des élus de la majorité de La Plagne Tarentaise aux habitants de Bellentre, nous vous proposons de corriger cette lettre afin que les bellentrais puissent disposer d'une parfaite information.

Le collectif des anciens élus de Bellentre :



RAPPEL HISTORIQUE

En 2019, nous avons pris connaissance d'un document produit par la Société Agathe Agence Alpine des Territoires sur les perspectives de La Plagne Tarentaise. Ce document a l'avantage d'être impartial et non sujet à interprétation. Nous apprenons donc que La Plagne Tarentaise a un résultat de clôture à fin 2018(à date) de 4 Millions d'euros se décomposant comme suit :

Bellentre	3.08M €	Macôt	0.16M €
La Côte d'Aime	0.57M €	Valezan	0.19M €

Il en est de même pour l'eau et l'assainissement.

Toujours d'après la même étude :

Les capacités d'investissements pour l'eau potable 2018-2021 sont :

Bellentre	1M €	Macôt	0
La Côte d'Aime	0.44M€	Valezan	0.1M €

Les capacités d'investissement pour l'assainissement 2018-2021 sont

Bellentre	1M €	Macôt	0.32M €
La Côte d'Aime	0.14M €	Valezan	

L'endettement de Macôt est de 78% de son excédent brut d'exploitation quand Bellentre est à 39%.

De plus, nous avions appris par le magazine Marianne du 13/03/2020 les exploits de Jean Luc Boch que nous vous livrons in extenso:

« A LA PLAGNE LE SENS DE LA FAMILLE »

Jean Luc Boch, maire LR de La Plane Tarentaise, fait aussi dans le BTP. Et cette double casquette n'a pas du tout plu au tribunal administratif de Grenoble, qui a annulé le 25 juin 2019 la délibération de la mairie approuvant la vente de terrains communaux au promoteur Pelletier, un poids lourd de la région. Motif? L'Elu qui a préparé la décision et l'a présentée lors d'une séance du conseil municipal qu'il présidait, savait qu'il allait bénéficier de l'opération, puisqu'une partie des travaux devaient être sous-traités à …son entreprise, Boch et frères. La plainte d'Anticor ne vise pas seulement « cette maladresse », selon les mots de l'édile. Les actes de vente portent sur près de 1 000m2 de plus que ce que le conseil municipal a voté, tandis que le prix de vente, lui, est resté identique à celui qui a été fixé par les Domaines : 1 million d'euros. Une nouvelle « maladresse » qui fait tomber le prix du mètre carré de 430€ à 306€, soit une ristourne de près de 30%. »

Enfin, si Monsieur Boch se targue d'avoir été réélu avec 64 % des voix, il est important de rappeler qu'à Bellentre, il n'était pas majoritaire!

Pour cette raison, et devant ces éléments accablants sur la situation financière de Macôt, les anciens élus de Bellentre se mobilisent pour entreprendre la défusion.

La défusion est un long périple :

- ➤ Le 16/07/2020 date de dépôt de la demande initiale de défusion
- ➤ Le 01/03/2022 date de dépôt de la deuxième demande de défusion.

- ➤ Le 10/07/2022 courrier à Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- ➤ Le 26/07/2022 réception d'un e-mail de Madame Tochon Nathalie (Préfecture)
- ➤ Le 08/08/2022 réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- ➤ Le 19/01/2023 Création officielle de l'association loi 1901 « Retrouvons Bellentre »

Retrouvons Bellentre



Association loi 1901

Plusieurs courriers aux dittérents prétets se sont succédés (3). Devant l'inaction de ceux-ci, plus précisément le mutisme complet, nous faisons appel à un avocat spécialisé dans les défusions.

Le 29/03/2023 enfin! le préfet décide d'organiser l'enquête publique dont la date, n'est pas encore fixée.

Cette nouvelle est relayée dans le Journal La Savoie et sur leur site internet :

LA SAVOIE MIS EN LIGNE LE 1/03/2023 À 18:00

par VIRGINIE PASCASE

Bellentre : une enquête publique va bien avoir lieu sur la défusion de la commune

nouvelle de La Plagne Tarentaise

Un collectif d'anciens élus et 40% du corps électoral veulent défusionner de La Plagne Tarentaise et ils ont gagné une première bataille en obtenant du préfet de La Savoie qu'il annonce une enquête publique sur le dossier dans les prochaines semaines.

La commune de Bellentre se sent « vassalisée » au profit de La Plagne Tarentaise. Michel Girod, maire de la commune de Bellentre de 1986 à 2004 est l'instigateur de la procédure de défusion de son village de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise a obtenu gain de cause auprès du préfet : une enquête publique va bien se dérouler pour étudier la possibilité de sortir de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise.

Cette dernière a été créée en 2015. Mais l'ancien maire n'a jamais souscrit à cette nouvelle entité. « C'est mon successeur, Anthony Favre, maire jusqu'en 2020, qui a fait la fusion. Moi, je n'ai jamais été d'accord ».

Des services en moins

Aussi, celui-ci s'est associé à 8 autres anciens élus de la commune déléguée de Bellentre pour remettre en cause la fusion. « Bellentre était une commune qui se portait bien et qui avait les moyens de ses ambitions et aujourd'hui rien ne se passe », déplore encore Michel Girod qui fustige la dégradation des services sur la commune et des

finances. « Ils viennent de fermer le centre de secours, la mairie est ouverte 3 jours et demi par semaine et Jean-Luc Boch [le maire de La Plagne Tarentaise, NDLR] a accepté que des enfants de Bellentre soient scolarisés à Macôt. Résultat, on est en manque d'élèves. On va fermer une classe par manque d'effectifs », pointe du doigt l'ancien maire qui souligne également « l'entretien déplorable des routes ».

Des impôts en plus

Pour cet élu et ses anciens collègues, ce recul des services publics va de pair avec une hausse des impôts : « augmentation de la taxe foncière, hausse de 29% de l'eau et de l'assainissement ». Sans compter que pour eux, le risque est que la bonne santé financière de Bellentre serve à éponger la faible capacité d'auto-financement de Macôt.

Une mobilisation citoyenne

Toujours est-il que le collectif d'élus n'est plus le seul à le penser. Il a réussi à recueillir la signature de 40% du corps électoral, soit 337 signataires en faveur de la défusion. Alors que la loi prévoit un minimum d'1/3 des inscrits sur les listes électorales pour déclencher une procédure légale de sortie de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise. Suite à cette mobilisation forte, la balle est actuellement dans les mains du préfet. « Ce dernier doit maintenant faire une enquête publique pour savoir si les gens veulent défusionner », expose Michel Girod. Une enquête publique qui n'a pas été mise en place par le représentant de l'État à ce stade. Le préfet a été saisi par le collectif

d'élus le 26 janvier 2022 de sa demande et de celle des habitants. L'ancien maire qui a pris un avocat pour obliger l'État à engager l'enquête publique. « Il y a deux mois que notre avocat a fait un recours pour excès de pouvoir du préfet », observe Michel Girod. Ce qui a fonctionné.

Une enquête publique annoncée

Finalement, le préfet de Savoie, François Ravier, en date du 22 février 2023 a annoncé à l'avocat du collectif d'anciens élus que l'enquête publique aurait bien lieu et débuterait « dans les prochaines semaines ». Dans son courrier, il précise : « Après vérification du respect des conditions requises (...) et compte-tenu qu'aucun motif d'intérêt général ne paraît s'opposer à ce qu'il soit fait droit à la demande, je vous informe que la procédure prévue par les articles L2112-2 à L2112-4, dont la prescription d'une enquête publique et l'institution de la commission d'enquête, débutera dans les prochaines semaines ».

En attendant, le bateau ivre de La Plagne Tarentaise a commencé sa longue dérive :

LES ECOLES

En 2016 fermeture d'une classe primaire à Bellentre, 9 enfants ont suivi l'institutrice nommée à Macôt, en dépit de la carte scolaire, avec l'accord de Monsieur Jean Luc Boch qui ose poser la question « Qui a accordé les dérogations ? » Quel culot puisque c'est lui-même qui a accepté les enfants de Bellentre, contre l'avis des élus bellentrais. Par la suite la commission dérogation a accepté systématiquement toutes les demandes, justifiées ou non, sans tenir compte des règles de la Charte et seuls les membres de Bellentre toujours mis en minorité s'y opposaient. C'est pourquoi Sylvie Emprin a démissionné de cette commission.

La nouvelle institutrice de l'école maternelle de Bonconseil en profite pour demander la délocalisation de son école à Bellentre. Ce transfert est une absurdité, celle-ci convenait parfaitement à son usage comme en témoigne Monsieur Hervé Reymond selon son message ci-dessous qui la connaissait parfaitement ayant été l'instituteur pendant 2 ans.

Message de Monsieur Hervé Reymond

« J'ai été directeur de l'école de 2013 à 2015. Je n'ai jamais constaté de problèmes qui auraient pu mettre les enfants et le personnel en danger. Des travaux dans les toilettes avaient été faits pour faciliter leur utilisation et les rendre plus conformes. D'ailleurs, je pense que le maire en poste à l'époque, Monsieur Anthony Favre, n'aurait pas permis qu'un bâtiment public accueillant des enfants ne soit pas aux normes.

Concernant le bruit, personnellement je n'ai jamais été dérangé par le bruit provenant de la route nationale située à côté de l'école. Je ferai remarquer que le radar est situé presque au niveau de l'école, ce qui implique un passage des véhicules à 70 km/h. Je n'ai jamais constaté de désagréments à cause d'odeurs de gaz d'échappement. Enfin, j'ai occupé le poste de directeur de l'école Marchand-Maillet à Bellentre de 2007 à 2013. J'ai travaillé avec mon collègue de Bonconseil, Monsieur Barrier Philippe, et j'ai participé à des conseils d'école communs. Il n'a, dans mes souvenirs, jamais évoqué de problèmes de normes à l'école maternelle de Bonconseil. »

Mais les caprices de l'institutrice et de quelques parents d'élèves ont été une aubaine pour affaiblir la mairie de Bellentre. C'est ainsi que la « nouvelle école » a été bricolée en créant des salles non- contigües et demi-niveaux non adaptés à des jeunes enfants pour un coût exorbitant :

- Création des salles de classes : 231 000 euros
- Création d'un préau nécessaire pour remplacer l'ancien utilisé pour la maternelle : 200 000 euros
- Réquisition du stade comme cour d'école
 Mais malgré une utilisation inadaptée des locaux, Monsieur
 Véniat est satisfait : il pense que la mairie est hors d'usage.

« Tout n'est pas perdu quand on fait une grosse bêtise : il reste à en tirer vanité » André Birabeau

L'EPICERIE

En ce qui concerne sa réalisation, l'équipe Boch prend à son compte sa création, comme si elle avait fignolé le projet de A à Z. C'est faux, puisque le projet était bouclé, plans d'architecte, finances, date des travaux, gérance...et que l'équipe n'a fait que retarder la réalisation d'un an et revu le projet à la baisse et ceci au profit de leur stade de rugby bien plus urgent!

LA GESTION HÉGÉMONIQUE DE LA PLAGNE TARENTAISE

- Délocalisation des servies à Macôt (technique mairie secrétariat de mairie de Bellentre : permanence uniquement)
- Paugmentation de 29% de l'eau et de l'assainissement
- Augmentation de la taxe foncière

Dans leur lettre ouverte il est produit un tableau de son évolution et l'on constate une augmentation de 11,78% alors que dans le commentaire qui suit il est écrit « le taux est stable »...

Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose semble être la devise des élus de La Plagne Tarentaise.

Pour clore le débat sur la fiscalité, le tableau de la prospection 2018-2020 ci-dessous a été respecté et c'est bien 11.78 % que les Bellentrais ont payé depuis 2016.

L'augmentation argumentée dans La Savoie par Michel Girod concernait l'eau et l'assainissement! et c'est bien + 29%

aux de TH	2016	2017	2018	2019	2020
Bellentre	11,49%	11,86%	12,02%	12,17%	12,33%
a Côte d'Aime	17,43%	17,67%	17,34%	17,01%	16,68%
Macot	13,79%	13,72%	13,72%	13,72%	13,72%
Valezan	19,85%	20,22%	19,68%	19,13%	18,59%
Taux de Foncier bâti	2016	2017	2018	2019	2020
Bellentre	10,44%	10,75%	11,06%	11,36%	11,67%
la Côte d'Aime	19,17%	18,81%	18,44%	18,08%	17,71%
Macot	15,10%	15,05%	15,00%	14,95%	14,90%
Valezan .	19,47%	19,08%	18,70%	18,31%	17,92%
Taux de CFE	2016	2017	2018	2019	2020
Bellentre	26,82%	27,02%	27,22%	27,43%	27,63%
La Côte d'Aime	32,03%	31,83%	31,63%	31,43%	31,24%
Macot	29,64%	29,63%	29,61%	29,60%	29,58%
Valezan	35,29%	34,84%	34,39%	33,94%	33,49%
9 la Plagne Torentsise		La Plagne Ta	arentaise – D	.O.B. – 4 févi	rier 2019

LES CHAPELLES

La foi est éternelle mais les murs subissent les affres du temps! Toutes les chapelles de Bellentre ont été rénovées entre 1995 et 1998 (cf Compte rendu des conseils municipaux numéro 126 Hiver 98)

SERVICES TECHNIQUES

Concernant le prétendu « aménagement des locaux des services techniques de Montchavin » : rappelons ici que les locaux étaient destinés au camion-citerne et au VSAB : ils s'agissaient de garages ! En aucun cas ils n'étaient destinés aux agents qui embauchaient à Bellentre et non pas à La Grangette ! Les agents rentraient chez eux à midi. Seul le pompier de service était nourri sur place à Montchavin dans l'un des restaurants de la station.

TOURISME ET SERVICES PUBLICS

Alors que l'actualité aurait dû conduire les derniers élus en place à couvrir la piscine de Montchavin, ils ont préféré aménager un chemin couvert pour un montant identique (près d'un million d'euros), qui n'apportera sûrement pas un client supplémentaire à nos stations villages.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Voici les indemnités <u>votées</u> par le conseil municipal de Janvier 2023 qui sont <u>payées</u> par la collectivités (et les montants ne sont pas ceux qui figurent dans la lettre ouverte...), sans compter le véhicule de fonction de Monsieur Véniat + carburant et garage! (délibération du du 07 Novembre 2022 numéro 2022-190)

13. Indemnités des élus

Monsieur le maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le maire indique qu'en tant que station classée de tourisme, une majoration de 50% est possible.

Il ajoute que le conseil municipal se doit également de fixer les indemnités de fonctions des maires délégués, des adjoints au maire et des conseillers municipaux ayant délégation de fonctions.

Cette délibération intervient suite à la démission d'une adjointe et à son remplacement ainsi qu'à la nomination d'une nouvelle conseillère déléguée.

Monsieur le maire propose ainsi d'allouer les indemnités suivantes qui restent inchangées :

A. Maire

Nom du maire	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
Boch Jean-Luc	3208.74 €	82.4996 %

B. Adjoints titulaires d'une délégation

Bénéficiaires	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
1 ^{er} adjointe Evelyne Faggianelli	933.45 €	23.9998 %
2° adjoint Xavier Miché	933.45 €	23.9998 %

Bénéficiaires	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
3º adjointe Isabelle Gentil	933.45 €	23.9998 %
4º adjoint Henri Beltrami	933.45 €	23.9998 %
5º adjointe Patricia Bérard	933.45 €	23.9998 %
6º adjoint Gilles Tresallet	933.45 €	23.9998 %
7º adjointe Fabienne Astier	933.45 €	23.9998 %
7° adjoint Romain Rochet	933.45 €	23.9998 %

C. Conseillers municipaux titulaires d'une délégation

Bénéficiaires	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
1 ^{ère} conseillère déléguée Myriam Montmayeur	350.04 €	8.9998 %
2º conseiller délégué Michel Gostoli	350.04 €	8.9998 %
3° conseillère déléguée Isabelle De Miscault	350.04 €	8.9998 %
4º conseiller délégué Pierre Ougier	350.04 €	8.9998 %
5° conseillère déléguée Michelle Villien	350.04 €	8.9998 %

D. Maires délégués

Commune déléguée	Nom du maire délégué	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
Bellentre Daniel-Jean Véniat		1567.42 €	40.3 %
La Côte d'Aime	Jean-Louis Silvestre	1567.42 €	40.3 %
Valezan Bernard Hanrard		991.79 €	25.5 %

Le conseil municipal approuve les indemnités, telles que présentées.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert Astier – Richard Broche – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda– Guy Pellicier)

INVESTISSEMENTS

Que dire des hypothétiques 9 millions d'euros investis par la commune de La Plagne Tarentaise sur Bellentre entre 2020 et 2022 ? Les 16 pages de La lettre ouverte ne suffisent pas à démontrer l'utilisation d'une telle somme.

Il faudra que les élus de la majorité de Monsieur Boch le prouvent pour ne pas passer pour des menteurs!

Bellentre se délite, il n'y a plus de lien social : quelques exemples traduisent cette évolution mortifère pour le vivre ensemble :

Le centre de secours de Montchavin a fermé faute de pompiers bénévoles

Les cérémonies du 08 mai et du 11 novembre sont limitées à leur stricte minimum. Les parents et amis des anciens combattants sont dépités du manque d'empathie. Planning oblige...

CONCLUSION

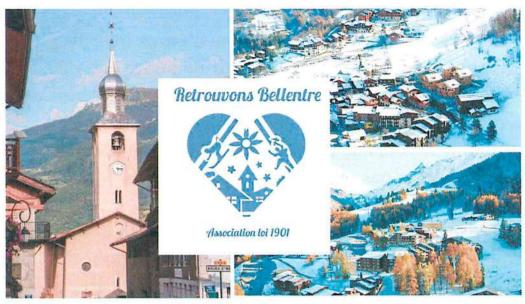
La promesse de l'apocalypse des élus de La Plagne Tarentaise n'entache en rien notre enthousiasme de retrouver Bellentre. Dans notre histoire récente, notre aménageur La SAP ne s'intéressait qu'aux hauts sommets de notre commune : Le glacier de Bellecôte et la Roche de Mio, Il aura fallu toute la détermination des maires Auguste Mudry pour Montchavin et Francis Marchand-Maillet pour Les Coches pour que nos stations voient le jour.

Ensemble nous serons plus forts!

Adhérez à l'association « RETROUVONS BELLENTRE »

et/ou faites nous part de vos doléances.

(Bulletin ci-après)



Bulletin d'adhésion 2023-2024

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone	
E-mail	
Montant adhésion:	10 euros par personne
Soutien à l'association	on : montant libre

Réglement par chèque à l'ordre de "Retrouvons Bellentre"

Adresse: Marchand-Maillet Violaine 4, Route Napoléon - Maison Jovet 73210 BELLENTRE

Renseignements: vio.mm@orange.fr

Into

En octobre 2023, lors de l'enquête publique, Monsieur le Maire délégué prend l'initiative par les moyens communaux d'éditer ce petit journal exceptionnel.

La photocopieuse communale ainsi que les papiers ont été fournis grassement par les moyens publics afin de démonter les arguments de la défusion.

Le problème que nous soulevons dans cette affaire est l'utilisation des moyens publics afin de défendre une position personnelle ultra pessimiste.

Mais d'autre part, paragraphe 2 c'est l'aveu explicite et écrit « nous ne serons que deux Maires délégués et cela va être dur de se faire entendre » !!!!

Cela résume clairement l'organisation de la commune nouvelle hyper centralisée. Les communes déléguées n'ont que le nom, mais dans les faits, même les Maires délégués écrivent leur désarroi à la population. Dans le cas d'espèce cela concerne aussi Valezan avoué par son principal représentant.

PETIT JOURNAL DE VALEZAN EXCEPTIONNEL

Chers Valezanais . Chères Valezanaises,

Je vous demande d'excuser la présentation très sommaire de ce journal qui est d'habitude plus pimpant. Mais c'est l'urgence de la situation qui sommaire de ce journal qui est d'habitude plus pimpant. Mais c'est l'urgence de la situation qui ne presse pour vous donner les dernières nouvelles de notre village.

Je pense que vous avez tous entendu parler de la demande de défusion de certains habitants de la commune historique de Bellentre.

Chacun peut en penser ce qu'il souhaite, mais je dois vous informer sur les conséquences qu'aurait cette décision sur notre quotidien à nous, les Valezanais et aussi sur celui des habitants des autres communes de La Plagne Tarentaise,

- Le nombre d'habitants descendrait en dessous des 3500. Cets nous fait passer un seuil qui amène une baisse de la dotation de l'état conséquente et par conséquent des services dont nous bénéficions tous jusqu'à maintenant

Plus de directeur Général des Services Plus de directeur adjoints des services administratifs et techniques L'effectif des services techniques diminueralt de 25 %

- il y a un grand risque de démotivation des élus qui se sont beaucoup investis dans cette nouvelle commune:

Nous ne serions plus que 2 maires délégués et cela va être très dur de se faire

Marie perdriana (14)

Ce qui se passe est très grave pour l'avenir de nos communes... Alors manifestez vous auprès de Mme l'enquêteur, soit en la voyant à la Mairie de Valezan cet après midi soit en lui envoyant un e mail.

Tout cela pour que nos amis Bellentrais qui veulent rester avec nous aient notre soutien et pour que la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise continue de vivre.

Je vous en remercie au nom de tous.

Amicalement Votre Maire Délégué:

Bernard HANRARD.

entendre